Politique de l'enseignement : à ce professeur critique (II)

al-Siyasa, 24 août 1924

Je voulais consacrer ce texte à une série de réflexions qui me sont venues au cours de ce voyage. Mais j'ai passé une partie de mon temps à lire les journaux égyptiens qui me parviennent ici. Et c'est un vrai plaisir que de lire ces journaux égyptiens dans l'atmosphère où je vis à présent, où je n'entends pas un mot d'arabe, sinon de la bouche de mon compagnon, où je ne ressens pas ce que ressent l'Égyptien en Égypte — ce sentiment, cette sensibilité, cette opinion qu'il partage avec ses compatriotes —, où je ressens, en bien des choses, un isolement absolu, et où j'entends les Français autour de moi discuter de leurs diverses affaires, tantôt avec douceur, tantôt avec véhémence : avec douceur, lorsqu'ils discutent de littérature, de science, d'art, ou de quelque chose d'approchant ; avec véhémence, lorsqu'ils discutent de politique. Et les Français discutent beaucoup de politique, ces jours-ci, car leur situation politique y invite : des partis qui gouvernaient ont subi la défaite électorale, et des partis qui étaient dans l'opposition ont remporté la victoire électorale, et conduisent maintenant les affaires du pouvoir — les gouvernants d'hier sont les opposants d'aujourd'hui, et les opposants d'hier sont les gouvernants d'aujourd'hui. C'est un vrai plaisir d'entendre ces gens débattre entre eux, mais je vous en parlerai dans un autre texte.

Je disais donc lire les journaux arabes qui me parviennent d'Égypte, et j'y ai lu, parmi tant d'autres choses, une nouvelle qui m'a poussé à réfléchir — et j'ai réfléchi — et qui m'a contraint à écrire — et j'écris donc à présent.

J'ai lu que le Parlement égyptien a approuvé la décision du ministère de l'Instruction publique d'abolir son propre Conseil supérieur, et de créer à sa place une commission technique. J'ai lu le décret paru établissant cette commission et en fixant l'organisation, et j'ai lu, dans al-Siyasa, des articles dont l'auteur examinait et critiquait toute cette affaire.

En vérité, cette nouvelle ne m'a pas surpris en elle-même, car je la savais venir depuis que le gouvernement zaghloulien a bondi vers les sièges du pouvoir ! En effet, à peine le président du Conseil avait-il formé son cabinet, annoncé son programme, et reçu les félicitations d'usage,

que j'ai rencontré un ami — l'un de ces zaghlouliens sincères dont le pur zaghloulisme n'empêche nullement de conserver leur loyauté envers des non-zaghlouliens. Cet ami occupait une position de quelque importance au ministère de l'Instruction publique, et nous avons donc parlé du ministère de l'Instruction publique.

J'ai appris, de cet entretien, que le gouvernement zaghloulien détestait tout le système de l'enseignement — ou, plus précisément, détestait le système que Zaki Pacha Abou al-Saoud avait commencé à établir au ministère de l'Instruction publique — et qu'il voulait défaire ce système tout entier, annulant ce qui en était achevé, et abandonnant ce qui restait inachevé. Zaki Pacha Abou al-Saoud avait orienté la politique de l'enseignement vers deux objectifs précieux : le premier, avoir créé le Bureau technique ; le second, avoir reconnu l'indépendance de l'enseignement supérieur — ou reconnu le droit de cet enseignement supérieur à l'indépendance — et avoir commencé à en préparer les moyens et à en frayer la voie. Le gouvernement zaghloulien n'avait donc d'autre choix, semblait-il, que de défaire ce système, et de le remplacer par un autre.

Il commença par ce Bureau technique, le paralysant, le privant de toute autorité, au point que ses propres membres ne trouvaient plus de véritable travail à accomplir au ministère ; toutes les fonctions du Bureau technique furent ensuite transférées au sous-secrétaire du ministère et à son secrétaire général. Le gouvernement zaghloulien songea alors à se débarrasser entièrement de l'indépendance de l'enseignement, poursuivant à cette fin diverses voies : la première fut de tirer un rideau épais sur le projet de l'Université, éludant chaque question posée à son sujet au Parlement. Et la seule raison derrière tout cela est que le projet de l'Université imposait l'indépendance complète de l'enseignement supérieur, et que le ministère zaghloulien de l'Instruction publique ne pouvait tout simplement pas concevoir la moindre indépendance en matière d'enseignement ; il voulait, au contraire, que tout lui soit entièrement soumis — sans distinction entre l'enseignement et les autres services de l'État, ni entre l'enseignement supérieur et les autres formes d'enseignement.

Le lecteur se souvient peut-être de cette étrange remarque que le président du Conseil lui-même prononça à la Chambre des députés, lorsqu'il fut question de l'Université : qu'il ne comprenait pas ce qu'était une université, ni quelle utilité elle pouvait avoir pour la nation… Le lecteur se souvient peut-être aussi que nous avons écrit, à propos de

cette remarque, un texte où nous en proposions une interprétation qui, croyons-nous, ne laisse place à aucun doute ; nous la répétons ici, à titre de rappel et d'éclaircissement : le gouvernement zaghloulien n'aime pas l'Université, et traîne les pieds dans sa création, pour la seule raison qu'une université, par sa nature même, est indépendante en matière d'enseignement, tout comme un tribunal est, par sa nature même, indépendant en matière de justice. Et tout ministère né et parvenu au pouvoir de la manière dont le gouvernement zaghloulien y est parvenu se détourne, par nature, de ces organes indépendants qui refusent de se soumettre entièrement à l'autorité du gouvernement. Mais Zaki Pacha Abou al-Saoud avait, à l'époque, déjà accompli des progrès réels vers l'indépendance de l'enseignement supérieur : il avait créé des conseils d'administration pour les écoles supérieures, leur accordant une indépendance interne presque complète, et avait fait adopter, à cet effet, des lois qu'il faudrait soit abroger purement et simplement, soit contourner par quelque autre moyen. Le ministère zaghloulien de l'Instruction publique n'eut donc d'autre choix que de se débarrasser de cette indépendance interne que Zaki Pacha Abou al-Saoud avait accordée aux écoles supérieures. Et comment s'en est-il débarrassé ? La chose est simple : il suffit de lire le décret établissant la commission technique qui a succédé au Conseil supérieur pour comprendre exactement comment le gouvernement zaghloulien a mis fin à l'indépendance de l'enseignement.

En effet, aux termes de ce décret, toute décision prise par ces conseils d'administration des écoles supérieures doit être soumise à cette commission technique, qui en donne alors son avis. Or cette commission technique elle-même n'est nullement indépendante : tous ses avis et toutes ses décisions sont entièrement soumis à la volonté du ministre. Les décisions du Conseil supérieur sont donc soumises à la commission technique, et les décisions de cette commission sont soumises au ministre. Le ministre est donc tout — non seulement dans les questions administratives, ou financières, ou dans ce genre de questions qui ne touchent le système de l'enseignement que de loin, mais dans le système de l'enseignement lui-même, dans la substance même de l'enseignement. Et voilà donc ce ministre parlementaire — qui est, en vertu de la Constitution comme de la vie parlementaire elle-même, soumis aux circonstances politiques et à leurs vicissitudes, qui accède aujourd'hui au poste ministériel pour le quitter demain — ce ministre, qui ne peut même garantir son propre maintien en poste, régnant sur la politique de l'enseignement dans toutes ses branches. Si le ministre se trouve être un homme de véritable jugement en matière d'enseignement, et qu'il établit

une politique quelconque, et se met à l'exécuter, pour être ensuite frappé par quelque revers parlementaire et contraint de quitter son poste, rien ne garantit que son successeur poursuivra l'exécution de cette politique. Il est même bien plus probable que ce successeur annulera purement et simplement ce que le ministre précédent avait établi — tout comme Son Excellence Sa'id Pacha annula ce que Son Excellence Zaki Pacha Abou al-Saoud avait établi.

Nous devons être équitables, remettre les choses à leur juste place, et dire la vérité — mais avec douceur et courtoisie. Et nous devons cette douceur et cette courtoisie à feu Atef Pacha Barakat. Tout le monde sait qu'Atef Pacha Barakat était la tête et le cœur du ministère de l'Instruction publique ; c'est par lui que le ministère sentait, par lui qu'il pensait, et c'est à lui qu'aboutissaient toutes les affaires du ministère. Son Excellence Sa'id Pacha, pour sa part, occupait, à l'égard de ce ministère, la même position que tout autre ministre constitutionnel : il croyait en la compétence d'Atef Pacha Barakat et en sa capacité technique, et lui confiait ainsi toutes les affaires techniques, se contentant lui-même de représenter son ministère, au Conseil des ministres et au Parlement, dans une capacité purement politique — ni plus, ni moins.

Celui qui a donc réellement provoqué ce changement au ministère de l'Instruction publique fut, en vérité, Atef Pacha Barakat lui-même, même si le responsable officiel en était Son Excellence Sa'id Pacha. C'était un homme que distinguaient la force et la résolution — ou quelque chose au-delà même de la résolution —, et il détenait un pouvoir et une autorité réels ; s'il prenait en charge une affaire, tout ce qui s'y rapportait devait finir par passer entre ses mains. C'était un homme fait pour l'administration, et nous ne lui faisons peut-être pas tort en disant qu'il n'était pas, par nature, fait pour l'enseignement. Il voulut véritablement prendre en charge le ministère de l'Instruction publique, et prépara à cette fin tous les moyens qu'il put — mais la miséricorde de Dieu le rappela à elle avant qu'il n'ait pu atteindre, dans cette prise en charge, tout ce qu'il voulait. Il laissa à ses successeurs, au ministère de l'Instruction publique, un fardeau extrêmement lourd, dont nous croyons qu'ils pourraient bien ne pas réussir à se charger, et qu'ils pourraient même ne pas souhaiter se charger. Le ministère de l'Instruction publique se trouve ainsi placé devant deux voies : soit il poursuit la politique établie par Atef Pacha Barakat, que Dieu ait son âme — auquel cas il lui faut un autre Atef Pacha Barakat, et même s'il en trouve un, il ne tirera

de cette politique aucun véritable bien, car c'est une mauvaise politique, gravement dangereuse pour l'enseignement ; nous comprenons bien la centralisation en beaucoup de choses, dans les questions administratives et au-delà — mais nous soutenons qu'elle est impossible à comprendre en matière d'enseignement, car l'enseignement est un art pur, ou plutôt un ensemble d'arts distincts, qui ne sauraient jamais se rassembler entre les mains d'un seul homme, ni d'un seul organe : ils doivent être supervisés par des spécialistes différents, dotés d'une large part d'indépendance, garantissant leur réussite dans ce qu'ils entreprennent ; soit le ministère de l'Instruction publique abandonne cette politique centralisatrice qui dominait déjà les affaires de l'enseignement à l'époque anglaise, et qu'il veut aujourd'hui faire dominer ces mêmes affaires sous le gouvernement zaghloulien.

Le ministère de l'Instruction publique doit donc défaire ce qu'Atef Pacha Barakat avait établi, demander au Parlement d'abroger ce qui avait été adopté au sujet de la commission technique, et poser une nouvelle politique de l'enseignement — la même, précisément, vers laquelle Zaki Pacha Abou al-Saoud avait déjà orienté le ministère de l'Instruction publique. Et si le ministère de l'Instruction publique agissait ainsi, que dire alors de tout ce temps perdu, et de ces décisions désordonnées qui se défont les unes les autres ? Mais nous croyons plus probable que le ministère de l'Instruction publique ne suivra pas cette voie — même si un véritable bien pourrait s'y trouver —, car le ministère éprouvera quelque répugnance à reconnaître une erreur aussi grave, et à défaire aujourd'hui ce qu'il avait établi hier.

Il existe un principe qui constitue l'idéal même en matière d'enseignement, mais qui demeure très éloigné de la réalité concrète. Les nations avancées d'Europe elles-mêmes n'en sont pas encore convaincues, aussi n'est-il que raisonnable que l'Égypte ne le saisisse pas encore. Ce principe veut que l'enseignement soit, comme la justice, entièrement indépendant de la politique, à l'abri de ses vicissitudes, hors d'atteinte de ses désordres. Et je vous assure que l'enseignement a un droit à l'indépendance plus grand encore que celui de la justice : pourquoi la justice est-elle indépendante ? Pour que les droits des individus soient mis à l'abri des passions politiques. Les droits des individus… Mais l'enseignement, lui, ne concerne pas seulement les droits des individus : il concerne la vie tout entière des nations, leur vie présente comme leur vie future, chacune de leurs situations, chacun de leurs espoirs. Si le juge mérite l'indépendance pour que les gens puissent

vendre et acheter en toute sécurité et en toute tranquillité, le maître ne mérite-t-il pas, à plus forte raison, l'indépendance, pour que la nation puisse vivre, croître et progresser à l'abri de ces passions politiques qui ne produisent, en matière d'enseignement, que du mal ? … J'ai sous la main un exemple vivant sur lequel je conclurai ce texte : l'affaire de l'enseignement secondaire en France.

L'an dernier, le gouvernement Poincaré promulgua — et une majorité parlementaire l'approuva — un règlement pour cet enseignement, imposant l'enseignement du latin et du grec dans les écoles secondaires de garçons comme de filles, et le ministère de l'Instruction publique entreprit d'appliquer ce règlement dès le mois d'octobre dernier. Puis vint la défaite électorale qui frappa Poincaré et les siens, et la victoire des socialistes et de leurs alliés, lesquels détestent le latin et le grec, et préfèrent ce que l'on appelle un « enseignement moderne ». À peine la nouvelle Chambre des députés socialiste s'était-elle réunie que sa commission de l'enseignement décida d'abolir le règlement même que le gouvernement précédent avait établi, et que la chambre précédente avait approuvé. Et l'autorité de cette chambre ne durera pas : le pouvoir reviendra nécessairement, tôt ou tard, aux partisans de Poincaré, et ce jour-là, la Chambre des députés décidera d'abolir ce nouveau règlement à son tour, pour revenir une fois de plus au latin et au grec. Et l'objet de ce jeu absurde n'est pas un millier ou plusieurs milliers de fonctionnaires, comme c'est le cas en Égypte — l'objet de ce jeu absurde, c'est la génération montante tout entière de la nation française elle-même. Pouvons-nous donc en tirer une leçon ? Et pouvons-nous parvenir, les premiers, à placer l'enseignement au-dessus de la politique — ou, à tout le moins, à l'en tenir à l'écart ?